

INFOGirondine : Mobilisons-nous pour les moyens !

Précisions pour les TZR.

Cher.e camarade,

Dans cette inFOgirondine, nous te parlerons des :

- Des DGH avec la proposition d'une motion pour les conseils d'administration ;
- Des précisions pour les futures affectations des TZR

Dans « *le saviez-vous* » tu trouveras la dernière inFO flash du SNUDI FO de Gironde : « Carte scolaire 2025 : NON à la casse de l'École publique ! Construisons le rapport de force ! »

DGH en Gironde : Mobilisons-nous !

D'après les premières remontées voici quelques informations :

- La non-suppression des 4000 ETP cache une répartition heures postes / HSA qui continue de détruire les postes (les HSA augmentent et les heures postes diminuent), cette logique fera augmenter les mesures de carte de scolaire, les BMP et collègues travaillant sur plusieurs établissements... et ce ratio amplifie aussi la mise en concurrence des professeurs entre eux et des matières entre elles.
- Finalement le département perd 752 heures postes (126,1 en Lycée et 625,9 au collège) soit l'équivalent de 41 postes de professeurs (équivalent de 34,7 postes au collège et 7 postes au lycée). Dans le même temps il y a 559 heures de plus d'HSA par rapport à l'année dernière (soit 335,25h au Lycée et 223,9h au collège) ; ce qui veut dire qu'en lycée on aurait pu créer l'équivalent de 11 postes de professeurs supplémentaires au lieu d'en supprimer 7 ; et au collège on aurait pu conserver l'équivalent de 12 postes parmi les supprimer. Tout cela d'après les premiers chiffres donnés par la DSDEN, vu les demandes d'ajustements au niveau des heures supplémentaire de la part de certains établissements.
- A noter cependant, au lycée Daguin, suite à une réclamation du proviseur 30 HSA ont été transformées en 30 heures postes. Il faut donc tenter de refuser les HSA, pour éviter la suppression d'un poste et/ ou les compléments de service. (Deux collèges illustrent déjà ces deux situations)
- Il n'y a plus qu'une heure de chant choral de financée donc pour la deuxième heure il faudrait la prendre sur l'autonomie. Habituellement, la DSDEN finance les deux heures.

- Le "savoir-nager" n'est pas financé sur la DGH, on demande aux chefs d'établissement de transformer une heure en HSE c'est à dire de le financer sur les fonds propres de l'établissement.
- En sciences certains chefs font du chantage "si vous n'acceptez pas les HSA, on supprime des groupes"
- Dans certains établissements pour atteindre la cible du nombre d'HSA demandées par le rectorat, les chefs d'établissement demandent aux collègues à temps partiel de prendre des HSA !

Notons que l'augmentation des heures supplémentaires va dégrader les conditions de travail et épuiser certains collègues. Nous avons l'impression que l'administration a acté qu'il y avait moins d'enseignants et donc il est demandé à ceux qui sont encore présents d'en faire plus.

ZOOM sur le lycée Daguin, plus d'AP en seconde, plus de dédoublement en STMG et perte de dédoublement en BTS. Bref l'autonomie n'est pas suffisante pour répondre à tous les besoins. On peut piocher dans l'autonomie pour remettre de l'AP en seconde mais au détriment par exemple de groupes en SVT, c'est donc provoquer la concurrence entre les disciplines voire les collègues.

Pour FO, la concurrence entre les collègues et les disciplines n'est pas une alternative envisageable : nous conseillons donc de voter en CA contre la répartition de la DGH et de mobiliser les collègues dans les établissements pour demander une audience afin de réclamer et d'obtenir des moyens supplémentaires. Tu trouveras en pièce jointe un modèle de motion pour le conseil d'administration.

La FNEC FP-FO ira au CSA D du mardi 11 février pour revendiquer :

- La création de tous les postes nécessaires !
- La revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de 10 % tout de suite et l'ouverture de négociations pour améliorer la grille indiciaire ;
- L'abrogation de la loi sur les retraites, le maintien du Code des pensions civiles et militaires et une pension pleine pour 37,5 annuités de cotisation
- La suppression du jour de carence et de tout impact sur l'indemnisation en cas d'arrêt maladie ;
- L'abrogation de toutes les réformes qui ont contribué grandement à dégrader les conditions de travail des personnels : Choc des savoirs, réforme des lycées, des LP, Parcoursup, Acte 2 de l'école inclusive, etc.
- Un statut pour les AESH et les AED avec un vrai salaire.

Le SNFOLC33 s'oppose donc à la l'insuffisance de moyens et à l'augmentation des HSA ! Nous soutiendrons toutes les initiatives pour s'opposer à cette casse de l'École qui pourront avoir lieu dès le 10 février. Un rassemblement intersyndical est organisé mercredi 12 février à 14h30 devant la DSDEN.

Nous ne laisserons pas faire sans bouger !

Si tu souhaites que l'on vienne animer une HIS dans ton établissement, dis le nous.

Titulaire sur zone de remplacement

Lors de l'audience du 06 février, le SNFOLC a abordé la question de l'affectation des TZR lors de la rentrée prochaine.

Pour rappel, à la rentrée 2024, ce sont les contractuels CDisés qui ont été affectés en priorité sur les Blocs de Moyens Provisoires, puis les contractuels en CDD et enfin les TZR.

Cela a conduit à des situations totalement incohérentes : des postes non occupés alors qu'un TZR était rattaché à l'établissement ; des annonces d'emplois déposées alors que des contractuels étaient sans affectation et donc des heures d'enseignement non assurées, etc...

Lors de cette audience, nous avons demandé si nous risquons d'avoir, de nouveau, des situations « maltraitantes » pour nos collègues.

Contrairement à ce que certaines organisations syndicales disent, des situations dégradées pour les TZR risquent de se reproduire. En effet, les services de la DPE nous ont répondu que : « les contractuels CDisés, les TZR et contractuels CDD seront affectés en même temps, en fonction des territoires et des disciplines » et « que selon les directives ministérielles, les TZR devaient être affectés à l'année pour 15h minimum pour les certifiés et 12h pour les agrégés. Les TZR n'ayant pas été affectés sur ces conditions seraient « gardés » pour faire des remplacements.

En clair, pour la prochaine rentrée, les TZR même rattachés dans leur établissement ne seront affectés sur les BMP **que s'ils sont de 15h (certifiés) ou de 12h (agrégés) minimum.** De fait, en deçà de cette quotité, ce sont les contractuels, pas forcément CDisés, qui seront placés sur ces heures ou les TZR seront sur plusieurs établissements (exemple cette année Périgueux / Sarlat). Ainsi, certains collègues lauréats du concours devront encore faire les remplacements de courte durée.

Au-delà de la remise en cause du statut des titulaires, ce sont aussi les conditions de travail de tous les collègues qui sont dégradées et les conditions d'apprentissage des élèves qui sont méprisées. Pour rappel, FO exige toujours un plan de titularisation pour les contractuels qui le souhaitent.

Bonne Semaine, le bureau du SNFOLC

Informations nationales :

Communiqué FGF-FO : [PLF 2025 - Projet de Loi de Finances = Punir Les Fonctionnaires](#) ;

Communiqué de la confédération CGT_Force Ouvrière : [PLF 2025 : L'austérité revient par la fenêtre.](#)

Dates importantes

- Les prochaines RIS [pour connaître les droits des AESH](#),
- CSAD le 11 février sur les moyens dans le second degré.
- Affichage des avis des évaluateurs listes d'aptitude agrégés : 24 février 2025

- [La circulaire concernant la politique académique en matière de qualification et de reconversion professionnelles](#), c'est-à-dire changement de discipline, a été publiée le 23 janvier dernier... Si vous êtes intéressés, vous avez jusqu'au lundi 10 mars 2025 pour transmettre votre dossier (voir annexe 1) aux services RH, près avis de votre chef d'établissement, via l'adresse suivante : rqh@ac-bordeaux.fr.
- Demande de rupture conventionnelle jusqu'au 10 mars.

Le « saviez-vous »

Carte scolaire 2025 : NON à la casse de l'École publique ! Construisons le rapport de force ! »

Le projet des 137 suppressions de classes dans les écoles de Gironde a déclenché la colère partout !

La mobilisation des collègues avec les parents et les élus s'organise dans le département pour sauver les classes, refuser les fusions d'écoles, refuser la baisse des moyens, demander la création des postes nécessaires !

La colère est telle qu'en une seule journée les enseignants avec les parents se sont organisés ! Plusieurs mobilisations avec rassemblement ou blocage sont déjà prévues dans le département :

- **A Bègles, à l'école maternelle ST Maurice** un rassemblement / blocage de l'école est prévu jeudi 13 février dès 8h pour dénoncer la suppression des derniers moyens alloués à cette école depuis leur sortie de REP, le dédoublement des classes. Mesure qui annonce déjà la fermeture de classes dès l'an prochain !
- **A St Médard en Jalles, à l'école élémentaire Gajac**, tractage, banderole dès lundi et rassemblement prévu mardi 11 février à 16h30 contre la fermeture de classe !
- **A Mérignac, à l'école maternelle Les Bosquets**, mercredi 12 février dès 8h, rassemblement et blocage de l'école ! Tous refusent la fusion avec l'école élémentaire qui engendrera à terme des fermetures de classes !
- **Rassemblement intersyndical, mercredi 12 février devant la DSDEN à 14h30**

D'autres s'organisent sur le Bassin d'Arcachon où les fermetures sont nombreuses, dans les RPI très touchés par les mesures de fermeture, dans le Médoc, le langonnais, à Bordeaux, à Floirac, à Lormont... Tous refusent ce projet destructeur !

Le SNUDI FO 33 sera présent aux côtés des collègues lors de tous les rassemblements et aidera tous ceux qui veulent construire un vrai rapport de force. Nous défendrons toutes les écoles qui nous ont déjà mandatées et toutes celles qui le voudront lors du groupe de travail mardi 11 février et du CSASD du mardi 18 février !

NON aux fermetures de classes ! NON à la casse de l'École publique !

Création de tous les postes nécessaires !

SNUDI